



COMPTE-RENDU SEANCE DU 30 MAI 2013

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 30 mai 2013.

Décide :
A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 25 avril 2013

Tirage au sort – Jury criminel

Tarifs accueil post et périscolaire 2013

D'appliquer les tarifs du tableau ci-dessus. Les tarifs sont applicables à partir du 1er septembre 2013.

ACCUEIL PERISCOLAIRE		Tranche 1 QF 0 à 500 €	Tranche 2 QF 501 à 850 €	Tranche 3 QF 851 à 1000 €	Tranche 4 QF + 1001 €
Accueil Périscolaire MATIN de 7H15 à 8H15 Lundi-Mardi-Mercredi- Jeudi-Vendredi	1 heure	1,10 €	1,46 €	1,58 €	1,83 €
Accueil Périscolaire – MIDI de 11H30 à 13H30 Lundi- Mardi-Jeudi- Vendredi	2 heures	5,70 €	7,15 €	8 €	9,15 €
Accueil Périscolaire - SOIR de 16H30 à 18H30 Goûter Lundi-Mardi-Jeudi	2 heures	2,45 €	3,25 €	3,65 €	4,05 €
Accueil Périscolaire – SOIR de 15H30 à 18H30 Goûter Vendredi	3 heures	3,65 €	4,87 €	5,50 €	6,10 €

QF = Quotient Familial

E.P.F.L. – Acquisition immeubles Fondation de la Salle

De valider les modalités la cession des biens :

461 273,48 € après accomplissement des formalités de publicité foncière,

333 499,30 € au 30 juin 2014,

336 801,28 € au 30 juin 2015,

340 103,25 € au 30 juin 2016,

343 405,22 € au 30 juin 2017.

Cette cession fait suite à l'acquisition des immeubles de la Fondation de la Salle par l'E.P.F.L

Garantie d'emprunt – Constructions boulevard Division Leclerc – BATIGERE

D'octroyer une garantie d'emprunt concernant la construction de 53 logements collectifs locatifs PLUS PLAI et 2 commerces à GUENANGE, boulevard de la Division Leclerc.

Le coût global de cette opération de constructions neuves s'élève à 6.133.631 €.

En contrepartie de l'octroi des garanties financières mentionnées ci-dessus accordées par la commune de Guénange, la Société BATIGERE SAREL s'oblige à la réservation sur l'opération de 11 logements.

Avenant n°1 – Maîtrise d'œuvre travaux divers de voirie 2013

De signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre (YXOS) concernant les travaux divers de voirie 2013.

Le présent avenant a pour objet d'une part, la révision de l'enveloppe prévisionnelle des travaux suite à la demande du Maître d'ouvrage et d'autre part la révision du forfait de rémunération.

Le nouveau montant du marché est arrêté à la somme de : 24 513,76€ HT.

Acceptation d'indemnité d'assurance

D'accepter le remboursement de l'assurance dommages-ouvrage de la ville à hauteur de 6 667,70 € suite aux infiltrations d'eau dans la cage d'escalier d'accès à l'amphithéâtre du Centre Social Municipal « Louise Michel ».

Subventions associations

Article	Nom de l'Organisme	Objet	Montant	VOTE
6574	CLIC GERONTO NORD	subvention	200 €	Unanimité
6574	Le Comité des fêtes	subvention annuelle	2 183 €	Unanimité
6574	Les amis de Laer	subvention annuelle	1 568 €	Unanimité
6574	Amicale des secouristes / Protection civile	subvention annuelle	839 €	Unanimité
6574	JUDO CLUB	Subvention organisation challenge de la ville	500 €	Unanimité
6574	ATAV	Subvention complémentaire	700 €	Unanimité
TOTAL			5 990 €	

Convention BATIGERE – Cœur de Ville

D'émettre le titre de recettes à hauteur de 40 000 € visant la remise en état du parking et du square boulevard de la Division Leclerc, à la société BATIGERE

Macadam Jeunesse – Séjour linguistique

De percevoir la participation des jeunes à hauteur de 200 € par personne pour le séjour linguistique d'échanges culturels entre les jeunes français et allemands à partir d'une programmation d'animations qui aura lieu du 26 juillet au 3 août 2013.

Projet éducatif territorial

D'accepter le projet de P.E.D.T. présenté par le Maire,

De solliciter auprès des services de l'Etat, le fonds d'amorçage pour la rentrée 2013-2014, dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à Guénange pour la rentrée 2013.

P.P.R.T. Air Liquide

De donner un avis favorable à la rédaction du projet de P.P.R.T. (plan de prévention des risques technologiques), suite à la consultation concernant le plan de prévention des risques technologiques relatif à la société Air Liquide sise sur la commune de Richemont.

Tarifs salles sportives

D'émettre les titres de recettes correspondants concernant la redevance d'occupation des salles sportives, à compter de 2013, soit 1 € par adhérent et par an pour toutes les salles, tous les équipements et quelle que soit la durée d'utilisation.

Modification tableau des effectifs

De prévoir le remplacement de la directrice du multi-accueil, (un autre agent ayant donné sa démission)

* la création

FILIERE MEDICO-SOCIALE :

d'un emploi d'Educateur de Jeunes Enfants, à temps complet, pour exercer ses fonctions de directrice au multi-accueil.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière

médico-sociale au grade d'Educateur de Jeunes Enfants. Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme correspondant au grade d'Educateur de Jeunes Enfants et d'une expérience professionnelle.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Educateur de Jeunes Enfants entre le 1er et le 7ème échelon.

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE